



EXERCICE DU DROIT SYNDICAL (FPT)

Collectivité : _____

FICHE D'ABSENCE SYNDICALE

Code général de la fonction publique, notamment articles L.214-3 à L.214-7

Décret n°85-397 du 3 avril 1985 modifié,

Décret n°85-552 du 22 mai 1985 modifié

Décret n°2021-571 du 10 mai 2021

Prénom et Nom :

Service :

Date d'absence :

Heure de départ / de retour :

Type d'absence ou article du décret n° 85-397 / article du CGFP

Durée

Article 6 / L215-2 CGFP	Réunion d'information syndicale (1h par mois, 3h par trimestre).	Heures
Article 14 / L214-4 1° CGFP	Autorisations d'absence pour représentants désignés Contingent annuel attribué par la collectivité, géré par la section locale.	Heures
Article 16 / L214-3 CGFP	Réunions organismes directeurs/ Congrès Accordées aux membres des organisations syndicales convoqués pour assister aux réunions des organismes directeurs de la section et du syndicat.	Jours
Article 17 / L214-3 CGFP	Congrès/Réunions organismes directeurs autres. Participation aux instances : Internationales, Nationales, Départementales, Interdépartementales et Régionales. Quota de 20 jours annuels par agent (articles 16 et 17 confondus).	Jours
Article 19/ L214-4 2° CGFP	Décharges d'activité de service, agents désignés Permettent à un agent public d'exercer pendant ses heures de service, une activité syndicale, en lieu et place de son activité administrative. Ne pas remplir en cas de DAS récurrente avec accord administration.	Heures
Instances représentatives CST, FS, CAP, CCP... L214-7 CGFP	Instances Représentatives locales et du Centre de Gestion CST FS CAP CCP Autres IRP Préparation, déplacement et séance, compte rendu. Pour la séance elle-même la convocation suffit pour l'autorisation.	Heures
Formation syndicale L215-1 CGFP	12 jours par an et par agent. Demande avec préavis d'1 mois. Mentionner organisme de formation : CFDT/ autre.	Jours
Convocation de la collectivité/ Négociation accord L221-2 CGFP	Type de réunion Date Heures	Heures
Autres absences, Notamment FS ou CST santé sécurité L214-7 CGFP	CST ou Formation spécialisée selon la collectivité. Enquêtes, visites, autres.	

Fait à _____ le,
Signature de l'Agent

Validation du Secrétaire de section CFDT
(contingents horaires art 14 et 19 uniquement)

Validation du Chef de Service (ou DRH, DGS)